

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N°919 DU 14 NOVEMBRE 2013

1801/2013 : 212e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 183e numéro de l'année 2013

Nombre de pages : 24 pages

Distribué à 15.100 personnes

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Lorsque la parole est usée, c'est que l'esprit est usé.»

EUGÈNE IONESCO

**LA SCANDALEUSE MANIFESTATION
DU LYCÉE FAUSTIN FLERET
EN FAVEUR DES RACISTES
DE SAINT DOMINGUE**

**LES SYNDICATS
GUADELOUPÉENS
À NOUVEAU
EXCLUS**

SOMMAIRE

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 13

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 18

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 21

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 22

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB ET LES RÉSEAUX SOCIAUX .



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

CHOQUANT ET INADMISSIBLE

Le Lycée Faustin Fleret met à l'honneur aujourd'hui la République dominicaine. Un reportage de portraits de Dominicains résidant en Guadeloupe sera diffusé en présence du vice consul Angela Rosa Rosado. En cette année dédiée à la République dominicaine, le Lycée Faustin Fleret de Morne-à-l'Eau a donc décidé de s'associer à l'événement. Dans un communiqué, le Rectorat de la Guadeloupe c'est à dire le gouvernement français soutient cette manifestation . Or , le gouvernement de Saint Domingue vient une nouvelle fois d'exprimer son racisme en dénationalisant des milliers de nationaux de ce pays au motif qu'ils sont originaires d' Haïti. Ce jugement n'est qu'une nouvelle manifestation de racisme après que le dictateur Trujillo ait fait assassiner en 1934 30 000 haïtiens pour éclaircir la race . Il s'agit d'une grave faute des décideurs de Guadeloupe qui sont à l'origine ou soutiennent cette initiative .

Pour sa part , La CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE dénonce avec vigueur cette commémoration et demande que l'on mette un terme à toute manifestation sur SAINT DOMINGUE . Par cet acte nous voulons condamner la politique raciste de ce pays dont la cour suprême vient de dénationaliser 250 000 dominicains d'origine haïtienne , décision fondamentalement illégale qui est actuellement jugée par la cour interaméricaine des droits de l'homme.

IL FAUT UNE NOUVELLE FORMATION PROFESSIONNELLE EN GUADELOUPE

Coûtant en moyenne 13,7 milliards d'euros par an aux entreprises, la formation professionnelle est accusée de manquer d'efficacité. Depuis quelques semaines, ça sent le soufre chez les partenaires sociaux français . Poussés par Michel Sapin le ministre français du travail , ils se sont lancés le 24 septembre dans des négociations difficiles sur un sujet pour le moins ardu qui touche à beaucoup

d'intérêts . Or, la feuille de route que leur a donnée le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social est claire : ils doivent trouver un accord pour réformer le dispositif avant la fin de l'année. Et pas question cette fois de se contenter de petites réformes comme en 2004 et 2009. Pourquoi ? La réponse tient en trois mots : inefficacité, iniquité et opacité. La réforme devra donc à la fois donner des armes pour mieux former les demandeurs d'emploi et les salariés, du privé comme du public, afin qu'ils s'adaptent en permanence à une économie en changement perpétuel où les compétences et les qualifications sont essentielles à la compétitivité. Accusée de coûter 31,5 milliards d'euros sans résultats probants, blâmée pour servir de pompe à finances aux syndicats comme au patronat, épinglée par la Cour des comptes en 2008 pour des stages inadaptés aux besoins des salariés, la formation professionnelle pâtit de sa complexité et de son manque de transparence. Pour les entreprises, la formation professionnelle est une obligation d'investissement. La loi leur impose de consacrer 0,9 % de leur masse salariale à la formation de leurs effectifs (0,55 % pour les sociétés de moins de 10 salariés). Mais aussi de participer au financement de la professionnalisation et du congé individuel de formation (CIF), ce qui porte l'effort financier à 1,6 %. Pourtant, les 31,5 milliards qui, au total, financent la formation professionnelle ne sont pas centralisés dans un ministère. Ils ont une multitude de sources. Sur cette somme, la participation des entreprises représente 13,7 milliards d'euros. Mais elle comprend aussi les budgets de l'État pour la formation des agents de la fonction publique et l'insertion des jeunes, des régions pour l'apprentissage et les demandeurs d'emploi, de Pôle emploi et ce que dépensent les Français eux-mêmes pour se former. La remise à plat demandée par Michel Sapin concerne essentiellement les 13,7 milliards d'euros des entreprises, avec une exigence : la formation doit aller à ceux qui en ont le plus besoin. Depuis trois ans, le système actuel a été épinglé par de nombreux rapports. Les uns lui reprochent de profiter essentiellement aux plus qualifiés : les ouvriers y accèdent 2,5 fois moins souvent que les cadres . Les autres de ne pas assez s'occuper des demandeurs d'emploi : ils sont 20,3 % à être entrés en formation en 2011, contre 42,7 % des salariés. Au total, la France se place parmi les derniers dans le classement 2013 de l'OCDE sur les compétences des adultes. Sur 24 pays, elle occupe le 22e rang pour la maîtrise linguistique et le 21e pour les mathématiques . En attendant voici, quelques pistes pour une véritable réforme de la formation professionnelle en France :

ASSORTIR LE CAPITAL FORMATION D'UN DROIT À L'INFORMATION ; VALORISER LA FORMATION COMME CAPITAL SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL ; FACILITER LE CALCUL DU RETOUR SUR INVESTISSEMENT DE LA FORMATION ; DOPER LA FORMATION DES MOINS QUALIFIÉS ; PROMOUVOIR DE NOUVEAUX MODÈLES D'APPRENTISSAGE ; ACCOMPAGNER LE RETOUR DES STAGIAIRES.

Vu l'importance du sujet il est inadmissible que les syndicats guadeloupéens soient exclus et que nos travailleurs soient dans l'obligation d'appliquer des dispositions qu'ils n'ont pas négocié.

LE FISC FRANÇAIS CONTRE LES INDÉPENDANTS

Il y a près de 30 000 indépendants en Guadeloupe qui ont créé leur emploi et enrichissent notre pays . Aucune sollicitude pour ces guadeloupéens courageux . Au contraire , ils subissent une double voire triple peine en matière fiscale. Pourquoi ? Sans entrer dans la technique, leur régime juridique fait que leurs bénéfices commerciaux sont considérés comme des revenus. De ce point de vue, ils sont du coup traités comme des ménages et les hausses de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales les concernent. Mais voilà, en plus, les augmentations applicables aux entreprises, la TVA, la cotisation foncière, les touchent aussi. C'est la double lame ! Et puis, troisième lame, il y a des mesures spécifiques qui n'atteignent qu'eux, directement quand elles sont fiscales ou indirectement quand le recours à l'apprentissage est plus difficile. On dira que la TVA est payée par le client de l'artisan ou du restaurateur. C'est vrai mais la facture est quand même présentée par l'artisan et ou restaurant et il ne peut pas toujours la répercuter sur ses prix. Au total, en tout état de cause, cela fait beaucoup .

LE CONSEIL DES MINISTRES FRANÇAIS ADOPTE LE PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2013

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, ont présenté un projet de loi de finances rectificative pour 2013. Ce projet de loi s'inscrit dans la continuité de la politique économique du Gouvernement . Il approfondit en particulier les chantiers engagés dans le domaine du financement de l'économie, du soutien aux entreprises et de la simplification. Il confirme par

ailleurs le strict respect des engagements de la France en matière de dépense budgétaire. La réforme de l'assurance-vie présentée dans le cadre de ce projet de loi complète le chantier du financement de l'économie. Associée à la réforme de l'épargne réglementée déjà mise en œuvre, à la loi de séparation et de régulation des activités bancaires votée en juillet dernier, à la réforme du code des assurances et au plan trésorerie, cette réforme doit permettre de mieux orienter la première source d'épargne financière des ménages au service de l'économie. Deux nouveaux produits seront créés à cet effet : d'abord, le contrat « euro croissance », destiné à constituer une nouvelle offre pour l'assurance-vie entre les fonds en euros et les unités de compte ; ensuite, un nouveau contrat en unités de compte visant à orienter de manière ciblée l'allocation des actifs vers des segments insuffisamment accompagnés par les investisseurs (PME, logement intermédiaire, économie sociale et solidaire). Le financement des entreprises en fonds propres sera favorisé par un dispositif d'incitation au capital investissement d'entreprise. Concrètement, les entreprises qui investissent directement ou indirectement dans des PME innovantes reconnues par le label BPI France pourront bénéficier d'un mécanisme d'amortissement favorable, leur permettant de déduire leur investissement de leur résultat imposable progressivement sur cinq ans. Cette mesure, ajoutée à la réforme de la fiscalité des plus values mobilières et à la création d'un PEA PME, constituera un vecteur de soutien à l'investissement dans les PME. Le Gouvernement a aussi engagé une vaste réforme des soutiens financiers à l'export. Il poursuit un triple objectif d'abaissement du coût des financements pour améliorer la compétitivité des entreprises, de démocratisation des financements export au profit des ETI et PME de croissance et de mise à niveau du soutien apporté aux grands contrats, notamment dans le secteur de l'aéronautique ou de la construction navale. Le projet de loi de finances rectificative comprend trois dispositions majeures qui concourront à ces objectifs : une extension du périmètre d'utilisation de la garantie de refinancement, afin de faciliter l'accès à la liquidité auprès d'une large palette d'investisseurs ; une amélioration du dispositif de garantie des chantiers navals dans la période de construction des navires ; la mise en place d'un cadre juridique pérenne permettant à l'État de se substituer aux assureurs crédits privés pour le soutien au commerce courant en cas de défaillance avérée de marché. Le projet de loi de finances rectificative constitue également une nouvelle étape en matière de simplification. A travers une série de dispositions spécifiques,

l'objectif est toujours de simplifier les règles et surtout les relations avec l'administration, pour les entreprises comme pour les particuliers. A titre d'exemples, le projet prévoit la gratuité des prélèvements opérés à l'initiative de l'administration fiscale pour le paiement des impôts des entreprises dans le cadre de la mise en place de l'espace européen unique des paiements et l'allégement des obligations déclaratives à l'impôt sur le revenu pour les particuliers par la dispense de production spontanée des justificatifs, comme c'est déjà le cas pour les télédéclarants.

Le projet de loi de finances rectificative confirme la prévision d'un déficit public de 4,1% du PIB en 2013, en baisse de 0,7 point de PIB par rapport à 2012, grâce à un effort structurel de 1,7 point de PIB.

Le projet de loi enfin procède aux traditionnels ajustements de crédits de fin de gestion, qui permettent le strict respect de l'autorisation de dépense donnée par le Parlement en début d'année. Ce texte, qui sera complété par un décret d'avance permettant de faire face aux besoins de crédits les plus urgents et dont la ratification sera proposée au Parlement dans le cadre de l'examen du PLFR, assure le respect du plafond de dépense (dépenses de l'État hors charge de la dette et de pensions) défini en loi de finances initiale. Au total, environ 3 Md€ de crédits seront annulés afin de couvrir les ouvertures nécessaires, pour le budget européen, les opérations extérieures et les politiques d'emploi et de solidarité, principalement.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SCIENCES ET TECHNOLOGIES

EN FRANCE SYNDICATS ET PATRONAT CONVIENNENT D' UN AGENDA SOCIAL 2014

Réunis au siège du Medef pendant plus de trois heures, les cinq organisations syndicales (CGT, CFDT, CFTC, FO, CFE-CGC) et le patronat (Medef, CGPME, UPA) ont décidé d'ouvrir la négociation sur une nouvelle convention d'assurance chômage en janvier, dans le but d'aboutir en mars. En décembre, les partenaires sociaux se retrouveront pour proroger de quelques mois la convention actuelle qui vient à échéance au 31 décembre. En outre, syndicats et patronat procéderont ensemble à une "évaluation" des accords antérieurs sur l'emploi des jeunes et les contrats de génération. "Il s'agit de se donner des objectifs pour l'emploi des jeunes en 2014",

a souligné Véronique Descacq (CFDT). L'agenda prévoit aussi un bilan des ruptures conventionnelles qui depuis 2008 permettent une séparation à l'amiable entre patron et salarié. "Ce dispositif ne répond plus à son objectif de départ", a estimé Pascale Coton (CFTC) qui souhaite un débat sur son éventuelle révision. Le Medef est opposé à toute renégociation de ce dispositif. Un "échange" patronat/syndicat est par ailleurs prévu sur "le financement de la protection sociale". Toutefois, les syndicats ont totalement refusé de relier ce débat à la question du coût du travail, comme le souhaitait le Medef. De son côté, le patronat a refusé l'ouverture d'une négociation avec les syndicats sur la représentativité patronale, qui doit faire l'objet d'une loi en fin d'année. D'autres rendez-vous sont déjà pris, comme sur les retraites complémentaires. "Dans un contexte difficile", l'établissement de cet agenda social a montré "la volonté de garder les liens" entre partenaires sociaux, s'est félicité Jean-François Pilliard (Medef). Mais, pour Stéphane Lardy (FO), il n'y "aucune union sacrée" entre syndicats et patronat. Tout en se disant ouvert au débat, il a estimé que sur des sujets comme le financement de la protection sociale ou l'économie, il n'y aura au bout du compte "aucun texte commun" puisque "nous ne sommes pas d'accord sur les diagnostics et les résultats".

LE PORTRAIT SOCIAL DE LA FRANCE

"France, portrait social", la dernière étude de l'INSEE sur les Français passe en revue logement, éducation, salaires, endettement...

1. Les Français sont de plus en plus endettés

Avec la hausse conjuguée des prix de l'immobilier et la faible progression des revenus du travail, les ménages s'endettent de plus en plus et pour des durées croissantes. Ainsi, entre 2005 et 2011, l'endettement immobilier des ménages a presque doublé, passant de 442 à 800 milliards d'euros. Pour un ménage, le montant moyen restant à rembourser a évolué de 45.600 euros en 2005 à 70.200 euros en 2011.

2. Leur logement leur coûte de plus en plus cher

Le logement reste plus que jamais un poste de dépenses important pour les ménages, notamment lorsqu'ils sont locataires ou primo-

accédants. Ainsi, s'ils ne résident pas dans un logement social, les locataires consacrent en moyenne 7.500 euros par an à leur logement (625 euros par mois, net des aides au logement). Quant à ceux qui ont emprunté pour devenir propriétaire, c'est encore pire : ils sacrifient 13.700 euros par an pour accéder à leur rêve. Ces montants sont bien supérieurs à ceux des locataires HLM (5.400 euros dépensés par an, soit 450 euros par mois) et les propriétaires ayant remboursé leur emprunt ou hérité de leurs parents (4.600 euros par an). Pour les locataires du privé et les propriétaires accédants, le logement représente plus d'un quart de leurs revenus courant avant impôts en moyenne, contre 23% pour les locataires de logements sociaux et 11% pour les propriétaires. L'Insee estime même que 1 ménage locataire sur 5 dépense plus de 40% de son revenu pour se loger. La norme convenue par les professionnels de l'immobilier étant de 30%. Et pourtant rien n'y fait. Même en dépensant plus, les locataires du privé vivent dans des logements plus petits que ceux qui vivent en HLM : 65m² contre 68 m², en moyenne.

3. Les salariés du privé gagnent moins que les fonctionnaires

Toujours en moyenne, les salariés du privé perçoivent des salaires inférieurs à ceux du public. Selon l'INSEE, le revenu salarial moyen dans le privé atteignait en 2011, 19.530 euros par an contre 21.970 euros dans le public, soit une différence de 11%. Les auteurs de l'étude expliquent cette différence par une durée d'emploi plus élevée dans la fonction publique que dans le secteur privé. L'étude de l'INSEE permet aussi de constater des disparités très importantes de salaires selon les catégories socioprofessionnelles. Ainsi les cadres gagnent près de 40.000 euros par an en moyenne, contre 13.610 euros pour les employés et 15.060 pour les ouvriers. 25% des salariés ont perçu un salaire inférieur à 9.792 euros au cours de l'année 2011. Les 25% des salariés les plus payés gagnent 10 fois plus que les 25% les moins payés, soit environ 40.000 euros contre 4.000 euros.

4. Les femmes sont toujours moins bien payées que les hommes

Si l'on regarde selon le sexe, les disparités hommes-femmes sont encore très importantes. En effet, le sexe dit faible gagne 24% de moins que le sexe dit fort, à 17.210 euros contre 22.640 euros. Cet

écart de plus de 5.000 euros s'expliquerait pas plusieurs facteurs: un recours plus fréquent au temps partiel et une moindre présence parmi les cadres et chefs d'entreprises. Ainsi, malgré une prise de conscience, la discrimination sexuelle perdure. Les hommes restent surreprésentés dans les secteurs les plus rémunérateurs.

5. Les jeunes français sans diplôme restent encore nombreux

La lutte contre le chômage passe par les diplômes. Or, un quart des 800.000 jeunes entrés au collège en 1995 ont quitté prématurément l'enseignement supérieur, et parmi ces 200.000 "décrocheurs", 53% n'ont aucun diplôme aujourd'hui. Le reste se partageant entre un BEP ou un CAP (20%) et le Brevet des collèges (26%). Résultat: en 2012, parmi les jeunes sans diplôme sortis de formation initiale depuis un à quatre ans et présents sur le marché du travail, 47% sont au chômage. Les décrocheurs sont plus souvent des personnes issues de familles défavorisées (parents ouvriers ou/et non diplômés). Parmi les enfants qui ont arrêté le collège ou le lycée prématurément, 85% ont été élevés par une mère qui n'a pas son Baccalauréat. Le décrochage survient également lors de situations familiales compliquées comme des divorces, décès et problèmes de santé. Par ailleurs, on estime à 500.000 élèves sur 800.000 entrés en 6ème en 1995 les diplômés du Baccalauréat. Mais pour eux, le chemin à parcourir dans l'enseignement supérieur n'est pas une sinécure. Si 87% des bacheliers se sont lancés dans des études à l'université, 20% d'entre eux en sortiront sans aucun diplôme.

Ces chiffres donnent une indication sur la Guadeloupe dont les indicateurs sociaux sont toujours nettement plus mauvais.

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE DANS L' EUROLAND AU 3e TRIMESTRE 2013

Le PIB français du troisième trimestre n'est finalement pas stable, comme le prévoyaient les économistes, mais en baisse de -0,1%. Sur un an, le PIB croît de 0,2% contre 0,3% anticipé. Au second trimestre, il avait connu un coup d'accélérateur de 0,5%, malheureusement sans lendemain. Le restockage a permis de limiter la contraction de l'activité, tandis que le commerce extérieur a pesé lourd. L'Insee indique que les dépenses de consommation

des ménages ont ralenti sur le trimestre écoulé (+0,2% après +0,4%), tandis que la formation brute de capital fixe accroît sa contraction (-0,6% après -0,4%). Hors stocks, la demande intérieure n'apporte aucune contribution à l'évolution du PIB, alors qu'elle lui avait apporté 0,4 point au second trimestre. Les exportations virent au rouge (-1,5% après +1,9%) et les importations progressent de 1% : la contribution comptable du commerce extérieur à la [croissance] du PIB est négative de -0,7 point (neutre au second trimestre). Le restockage apporte 0,5 point au PIB, après 0,1 point au cours du précédent trimestre. L'inflation en France a nettement ralenti en octobre, avec une hausse des prix en glissement annuel de 0,6% contre encore 0,9% en septembre, soit le niveau le plus bas depuis novembre 2009, selon des chiffres publiés jeudi 14 novembre par l'Insee. Sur un mois, les prix à la consommation en octobre ont reculé de 0,1% après avoir déjà baissé de 0,2% en septembre, a annoncé l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), dans un communiqué propre à entretenir les craintes de déflation en Europe.

Le Produit intérieur brut (PIB) allemand a grimpé de 0,3% au troisième trimestre en données corrigées des variations saisonnières, a annoncé jeudi l'Office fédéral des statistiques. La croissance, qui s'affiche ainsi ralentie par rapport au deuxième trimestre, est imputable exclusivement à la demande intérieure, tandis que le commerce extérieur a eu une contribution négative, les importations ayant progressé plus vite que les exportations, précise l'Office.

Au troisième trimestre, la croissance du PIB a augmenté de 0,1 % au sein de la zone euro, après + 0,3 % au deuxième trimestre. La croissance a progressé de 0,1 % au troisième trimestre au sein de la zone euro, et de 0,2 % pour l'ensemble de l'Union européenne, selon les chiffres publiés jeudi 14 novembre par Eurostat, l'Office européen de statistiques. C'est le Royaume-Uni qui bénéficie de la reprise la plus dynamique, avec une hausse de 0,8 % de son produit intérieur brut (PIB) par rapport au trimestre précédent. L'Allemagne connaît un léger ralentissement, à 0,3 %, et la France repasse dans le rouge, à - 0,1 %. Au deuxième trimestre, le PIB avait crû de 0,3 % au sein de la zone euro, comme de l'Union européenne. "Nous avons atteint un tournant dans la crise, mais la reprise amorcée est encore timide et fragile, et le contexte économique mondial est porteur d'incertitudes", note en

parallèle un rapport de la Commission européenne, publié mercredi : "Les risques liés au manque de confiance en la résilience du secteur bancaire et au niveau élevé de la dette souveraine restent présents." Selon Bruxelles, "l'héritage de la crise" de la zone euro, en particulier les "impératifs de réduction de l'endettement", la fragmentation des marchés du crédit, ainsi que le chômage élevé "continueront de peser sur la croissance au cours des prochaines années".

UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR AIDER LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Arnaud Montebourg un ministre français crée une nouvelle arme contre les plans sociaux . La création d'un fonds de développement destiné à prêter aux entreprises quand les banques leur font défaut. Il a choisi de réactiver le fonds de développement économique et social, un compte spécial du Trésor français créé en 1955. Il permet à l'État de consentir des prêts à des entreprises à des taux inférieurs au marché afin de favoriser le développement économique d'une aire géographique. Il y a été recouru dans des circonstances "exceptionnelles" comme le choc pétrolier ou les précédentes crises économiques. Il était en sommeil, avec une dotation réduite à 80 millions d'euros. A ces 80 millions vont s'ajouter 300 millions. Aujourd'hui même, Arnaud Montebourg doit proposer à l'Assemblée un amendement au budget 2014 pour avoir l'autorisation d'abonder ce fonds à hauteur de 300 millions. L'argent devrait être disponible dans 15 jours, lorsque le budget aura été approuvé. Mais cet abondement est provisoire. Il est destiné avant tout à faire face à la vague actuelle de plans sociaux. "Ces sommes serviront exclusivement à des prêts à des entreprises", a précisé Arnaud Montebourg. "Ce sont des prêts qui sont faits à des projets industriels de reprise ou de retournement de situation de ces sociétés", a-t-il affirmé. Les entreprises secourues devront rembourser les prêts comme contreparties. Et Arnaud Montebourg de s'en prendre aux banques: "Puisque le système bancaire refuse de faire son travail, c'est l'état qui empruntera la somme de 300 millions sur les marchés financiers". Cela tombe bien, les taux sont historiquement bas. Le fonds sera géré par le Comité interministériel de restructuration industriel. Il ne s'interdit pas de poser des conditions, notamment en terme d'évolution du capital. Ces prêts sont destinés à des sociétés de taille intermédiaire à partir de 400 salariés. Les fonds débloqués doivent "accompagner les reprises, les investisseurs et les stratégies de relance

industrielle de ces sociétés", précise Arnaud Montebourg. Dans certains cas, "le plan s'accompagnera également de changements de direction ou d'actionnariat" dans les sociétés aidées, a prévenu le ministre. Le fonds pourra agir en cofinancement avec des investisseurs privés, sur le modèle des fonds de retournement américains. Les créanciers pourraient en particulier être incités à présenter un plan de reprise de l'entreprise en difficulté. Le ministère souhaite en effet "remettre de l'équilibre" entre les différents acteurs d'une procédure de sauvegarde, dirigeants, actionnaires, créanciers et débiteurs. Les créanciers seraient mieux à même de présenter des plans viables de continuation de l'entreprise que les débiteurs. La plupart des entreprises de Guadeloupe seront exclues d'un dispositif qui ne concerne que les entreprises de plus de 400 salariés.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JEAN PAUL ELUTHER



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

SELON L' UNESCO LES ENTREPRISES CRÉATIVES SERONT LE MOTEUR DE L' ÉCONOMIE DE DEMAIN

Le commerce mondial de biens et services créatifs a atteint un niveau record en 2011 – 624 milliards de dollars – et a plus que doublé entre 2002 à 2011. De plus, la créativité et la culture apportent une valeur non marchande significative qui contribue au développement social inclusif ainsi qu'au dialogue et à la compréhension entre les peuples. Tel est la principale conclusion du Rapport sur l'économie créative 2013 des Nations Unies, intitulé cette année « Élargir les voies du développement local » et conjointement publié par l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Lancé aujourd'hui à Paris, lors de la Conférence générale de l'UNESCO, il entend offrir une contribution à l'agenda de développement durable post-2015 et faire reconnaître l'importance de la culture comme catalyseur et moteur. L'économie créative – qui regroupe produits audiovisuels,

design, nouveaux médias, arts du spectacle, édition et arts visuels – est un des secteurs en pleine expansion de l'économie mondiale, que ce soit en matière de génération de revenus, de création d'emplois et d'exportations. Entre 2002 et 2011, les exportations de biens créatifs ont augmenté chaque année en moyenne de 12,1% dans les pays en développement. « En créant des emplois, l'économie créative contribue au bien-être général des communautés, à l'estime de soi et à la qualité de la vie des individus, contribuant ainsi à un développement durable et inclusif. Au moment où le monde esquisse un nouvel agenda mondial du développement, nous devons reconnaître l'importance et le potentiel des secteurs culturels et créatifs en tant que moteurs de ce développement », a déclaré la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, lors de la présentation de ce document. « La culture est à la fois catalyseur et moteur du développement durable. Elle permet aux individus qui en ont la capacité de prendre en main leur propre développement et encourage l'innovation et la créativité, facteurs de croissance inclusive et durable », a déclaré de son côté l'Administratrice du PNUD, Helen Clark. Le Rapport s'appuie sur des exemples illustrant la diversité et le caractère innovant de l'économie créative, ainsi que sa capacité à améliorer la vie au niveau local et les moyens de subsistance dans les pays en développement. Ainsi, en Argentine, les industries culturelles et créatives emploient près de 300.000 personnes et représentent 3,5% du PNB. Au Maroc, l'édition et l'imprimerie emploient 1,8% de la main-d'œuvre pour un chiffre d'affaires de plus de 370 millions de dollars. En 2009, l'industrie musicale dans le monde représentait plus de 54 millions de dollars et a encore progressé depuis cette date. À Bangkok, en Thaïlande, la seule industrie de mode représente 20.000 entreprises et dans toute la région, des jeunes gagnent leur vie en tant que designers au niveau local. Au Sénégal, l'association Africulturban a fondé une Hip Hop Akademy qui dispense aux jeunes des environs une formation au graphisme et au design numérique, à la production de musique et de vidéo, à la gestion promotionnelle et au marketing, ainsi qu'à la fonction de DJ et à l'apprentissage de l'anglais. Le Rapport propose aussi des études de cas sur l'industrie cinématographique nigériane (Nollywood), sur le développement d'une industrie textile en Chine et sur le soutien apporté aux producteurs par la ville de Buenos Aires, en Argentine. Le rapport formule dix recommandations pour ouvrir de nouvelles voies au développement. Il préconise de reconnaître l'économie créative « comme produit de la valeur non marchande » qui constitue une contribution majeure à un

développement durable, inclusif et à dimension humaine. Il préconise aussi une collecte rigoureuse des données en amont de toute politique cohérente de développement d'une économie créative et d'étudier les liens entre les secteurs formel et informel comme étape cruciale de la formulation de politiques pertinentes. Le rapport suggère aussi d'investir dans le développement d'entreprises créatives durables et l'autonomisation des créateurs et des entrepreneurs culturels, les représentants des pouvoirs publics et les entreprises du secteur privé.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

HAÏTI : LE PRÉSIDENT MARTELLY CONVOQUE LA CHAMBRE BASSE EN SESSION EXTRAORDINAIRE

Conformément à la constitution , le Président Martelly convoque la Chambre basse en session extraordinaire. Il a fait cette annonce Mercredi, lors d'un point de presse au salon diplomatique de l'aéroport International Toussaint Louverture, avant son départ pour la Jamaïque . Suite à cette annonce, le Bureau de Communication de la Présidence a annoncé officiellement que le Chambre basse est convoquée à l'extraordinaire, vendredi 22 novembre 2013, afin de statuer entre autres sur la le projet de loi électorale, sur le projet de loi du Fonds National de l'Éducation (FNE) , sur le projet loi de finances (budget 2013-2014] sur celui sur les partis politiques et sur le projet de loi sur le vote électronique. Le Chef de l'État a déclaré « [...] nous restons optimiste que le Parlement redoublera d'efforts pour remplir sa mission principale : légiférer [...] » et lancé un nouvel appel au calme et à la solidarité patriotique « Le désordre ne mène nulle part et n'aidera pas le pays à avancer » invitant tous les secteurs de la vie nationale à privilégier le dialogue et le consensus.

LE CARICOM ET L'UNESCO SIGNENT UN PROTOCOLE D'ACCORD

Irwin LaRocque, Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et Son Excellence Mme Irina Bokova, Directrice générale, la science et la culture Organisation des Nations Unies pour l'éducation (UNESCO), se sont engagés à renforcer les relations entre les deux organisations, avec la signature d'un mémorandum d'accord révisé (PE). La cérémonie de signature a eu lieu à Paris, en France, à la trente-septième Conférence générale de l'UNESCO, lors d'une rencontre entre la CARICOM et l'UNESCO dix

ans après le dernier protocole d'entente . La signature de ce protocole d'entente renforcera notre coopération a déclaré le secrétaire général LaRocque. Le mémorandum d'accord révisé s'appuiera sur la coopération existant entre la CARICOM et l'UNESCO et répondra à certaines des questions émergentes qui sous-tendent désormais le développement de la Communauté de façon plus fondamentale, a déclaré le Secrétaire général LaRocque . Ces questions comprennent la construction de sociétés du savoir inclusives en favorisant l'innovation. Le Secrétaire général a noté que certaines de ces questions figurent en bonne place dans le Programme de développement et Objectifs de développement durable post-2015 et a ajouté que le volet culturel de l'Accord a également abordé le renforcement des capacités des industries culturelles dans la CARICOM, en particulier en ce qui concerne la stratégie de l'industrie culturelle CARICOM récemment approuvée qui a été en cours de déploiement. Dans ses remarques, le Secrétaire général a déclaré que CARICOM était connu et respecté internationalement pour ses nombreuses expressions culturelles contemporaines, traditionnelles ainsi que dans des domaines tels que la musique, l'art, l'artisanat, les arts littéraires et culinaires, la mode, les festivals et le théâtre. Au cours de l'exercice écoulé, les efforts accrus déployés par l'UNESCO avec ce qui concerne la sensibilisation et l'importance de la préservation de son patrimoine culturel immatériel, ont été un avantage important pour la région. De nombreuses traditions de la Communauté, des médicaments indigènes, des croyances, des récits, des symboles et des chansons constituent un élément essentiel de la richesse du patrimoine culturel de notre peuple a t-il dit. Les "États membres du CARICOM ont donc un intérêt à maintenir la préservation, la protection et la promotion de ce riche patrimoine culturel. Cet engagement est fondé sur la croyance en l'importance de la sauvegarde de notre patrimoine culturel pour notre prochaine génération, afin de préserver les connaissances riches et les compétences de nos sociétés et de s'assurer que celles-ci sont transférées de génération en génération. Cela contribue à la cohésion sociale et engendre un sentiment de notre identité caribéenne et un sentiment d'appartenance. «Nous sommes aussi très conscients de la nécessité d'améliorer la préservation de notre patrimoine architectural et à cet égard, nous avons accueilli avec enthousiasme en 2011, l'ajout du Centre historique de Bridgetown et sa garnison à la liste des sites du patrimoine mondial. Nous nous réjouissons de l'aide de l'UNESCO en matière de renforcement des capacités pour que notre communauté puisse avoir d'autres sites

listés », a déclaré le Secrétaire général lors de la cérémonie.

MOYEN ORIENT

POUR MOSCOU LA DÉCLARATION IRAN/ AIEA EST UN PAS VERS LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONFIANCE

La déclaration signée lundi entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur leur coopération future constitue un pas important vers le rétablissement de la confiance envers le programme nucléaire de Téhéran, indique un communiqué du ministère russe des Affaires étrangères mis en ligne jeudi sur son site. "Nous saluons la Déclaration conjointe de l'Iran et de l'AIEA relative aux principes régissant leur coopération et signée il y a quelques jours à Téhéran. Il s'agit d'un accord important qui porte les relations entre l'Agence et l'Iran à un niveau plus élevé et qui constitue un pas majeur vers le rétablissement de la confiance de la communauté internationale envers le caractère pacifique du programme nucléaire de la République islamique d'Iran", lit-on dans le communiqué. Le secrétaire général de l'AIEA Yukiya Amano et le chef de l'Agence iranienne de l'énergie atomique Ali Akbar Salehi sont parvenus lundi à s'entendre sur une feuille de route de coopération. Les mesures prévues par cet accord doivent être réalisées d'ici trois mois. Il s'agit notamment d'élargir l'accès des inspecteurs de l'AIEA aux informations concernant le programme nucléaire de Téhéran.

PLUS DE 1000 DJIHADISTES ONT DES PASSEPORTS OCCIDENTAUX

L'instrumentalisation à des fins politiques, des jeunes Occidentaux, risque de tourner en eau de boudin pour ceux qui les ont façonné en présentant le président syrien Bachar al-Assad comme un diable. Le problème c'est que ces derniers n'ont pas choisi de se rendre en Syrie pour combattre auprès de l'armée syrienne libre (ASL) mais d'Al-Qaïda. Ils viennent de France, de Belgique, de Hollande, d'Angleterre, du Canada ou des États-Unis. Après un rapport de Kronos (think tank indépendant traitant de sécurité), les erreurs stratégiques des États-Unis sont mises à nu. Le pays de Barack Obama s'inquiète maintenant du devenir de tous ces djihadistes qui ont le « bon passeport » et qui pourraient engager leur prochain djihad en Occident. Par la voix de Mike Rogers, membre de la Chambre des représentants (Congrès) du Michigan,

Président du Comité de renseignement de la Chambre, vétéran de l'armée et ancien agent du FBI, « l'Occident court un grand danger désormais ». « ... Ils ont des passeports, de bons passeports leur permettant de voyager à travers l'Europe et d'arriver aux États-Unis. » « Ce que nous voyons à ce jour, c'est ce taux très élevé d'insurgés étrangers en Syrie, fait jamais vu en Irak ou en Afghanistan ». Pour Michael McCaul, membre de la Chambre des représentants du Texas, il faut tirer la sonnette d'alarme. Il critique ce soutien abscons de l'administration américaine à ces djihadistes. Pour lui, les services de renseignement sont très inquiets. Selon ses déclarations, en parlant des djihadistes en Syrie: «Ils sont des acteurs très dangereux, ils tuent les chrétiens, ils sont très nocifs et leur but n'est pas le renversement d'Assad. Ils sont djihadistes qui tuent des chrétiens et une alliance avec notre administration est une trahison. » « Ces djihadistes ont montré une propension à souffler derrière de nous, à nous poignarder dans le dos. Si nous les armons et formons là-bas, ils seront l'une des plus grandes menaces pour notre sécurité. » Dans la foulée, les services américains de sécurité sont de plus en plus vigilants. Hier, ils ont arrêté un homme, Basit Javed Sheikh (photo), accusé de sympathie avec le Front al-Nusra. Originaire du Pakistan, sur sa page Facebook, il a posté des vidéos et des commentaires en soutien aux djihadistes en Syrie. Depuis le mois d'août dernier, Basit Javed Sheikh était suivi par un agent du FBI qui avait créé une page Facebook de promotion de l'extrémisme islamique et noué des relations étroites avec Basit Javed Sheikh. S'il est reconnu coupable, l'homme pourrait être condamné à 15 ans de prison maximum et à une amende de 250.000 dollars.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Après un début de semaine poussif, les Bourses asiatiques rebondissent ce jeudi matin dans l'espoir de la poursuite de la politique 'ultra-accommodante' de la Fed américaine jusqu'au printemps 2014. A la Bourse de Tokyo, l'indice Nikkei a bondi de

2,12% en clôture, tandis que Hong Kong regagne 0,9% en séance, le Shanghai Composite progresse de 0,5%, Taiwan reprend 0,4% et Séoul monte de 0,2%. En Australie, la Bourse de Sydney avance de 0,7%, tandis que Singapour gagne 0,8% et la Bourse de Bombay (indice BSE Sensex) s'adjuge 1,7%. Les marchés ont été galvanisés par la publication hier du script du discours que Janet Yellen, la présidente désignée de la Fed, compte faire cet après-midi lors de son audition par le Sénat américain, qui doit encore entériner sa nomination par Barack Obama... Or, Mme Yellen écrit que selon elle, l'économie américaine et le marché de l'emploi sont encore "très loin" d'avoir retrouvé leur potentiel, ce qui justifie la poursuite des mesures exceptionnelles d'injections de liquidités par la Fed. L'approche de Janet Yellen semble suggérer que la Fed ne commencera pas le retrait de ses achats d'actifs (85 Mds\$ par mois actuellement) avant le début de l'année prochaine, les investisseurs espérant que ce resserrement monétaire n'interviendra pas avant la réunion des 18 et 19 mars 2014 de la Fed... Outre le débat sur la politique monétaire américaine, les investisseurs asiatiques ont salué ce matin la publication d'une nouvelle hausse du PIB japonais au 3ème trimestre, sa 4ème hausse trimestrielle consécutive... Sur la période juillet-septembre, le PIB a ainsi augmenté de 0,5% par rapport au T2, une performance un peu meilleure que la progression de 0,4% attendu, même si elle marque un net ralentissement par rapport au rythme de croissance du 2ème trimestre.

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini dans le vert ce jeudi soir, permettant au DJIA et au S&P 500 d'afficher de nouveaux sommets, alors que Janet Yellen, future dirigeante de la Fed, a rassuré les marchés quant à l'évolution de la politique monétaire. Du côté des sociétés, Cisco a plongé de 11% outre-Atlantique après les résultats trimestriels du Groupe, et Wal-Mart a terminé quasiment stable. Le DJIA a clôturé en hausse de 0,35% à 15.876 pts, le Nasdaq a progressé de 0,18% à 3.972 pts, et le S&P500 a gagné 0,48% à 1.791 pts. Janet Yellen, la vice-présidente et future dirigeante de la Fed, tient actuellement son audience de confirmation devant un Comité du Sénat pour la banque, l'immobilier et les affaires urbaines. Les détails du discours de Yellen sont déjà connus, dévoilés hier soir. La future dirigeante de la Fed affirme notamment l'engagement de la Fed à soutenir encore l'économie par sa politique très accommodante, ce qui aurait plutôt tendance à réjouir les marchés financiers.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en hausse jeudi, soutenues par de bons résultats d'entreprise et par les propos de Janet Yellen, future présidente de la Réserve fédérale des Etats-Unis, qui laissent penser que la banque centrale n'est pas pressée de ralentir sa politique de soutien à l'économie. À Paris, le CAC 40 a terminé en hausse de 1,04% (+43,97 points) à 4.283,91 points. Le Footsie britannique a gagné 0,54% et le Dax allemand a avancé de 1,05%; l'indice EuroStoxx 50 a progressé de 1,08% et le FTSEurofirst 300 0,87%. Les cours ont été soutenus par des hausses conséquentes, comme celle de l'action Bouygues, qui a pris 6,23% à 29,51 euros, au lendemain de l'annonce de résultats en progrès au troisième trimestre, ou celle du titre de Zurich Insurance qui a gagné 2,5% à 258,5 francs suisses, après avoir fait état de trimestriels meilleurs que prévu.

CHANGE

L'euro effaçait une partie de ses pertes jeudi face au dollar après des commentaires jugés prudents de la future présidente de la Réserve fédérale américaine (Fed) Janet Yellen, mais restait sous pression du fait d'indicateurs macroéconomiques en zone euro en demi-teinte. Vers 17H00 GMT, l'euro valait 1,3468 dollar contre 1,3492 dollar mercredi vers 22H00 GMT. La monnaie unique européenne montait en revanche face à la devise japonaise, à 134,68 yens, contre 133,73 yens mercredi. Le dollar aussi progressait face à la monnaie nippone, à 100,00 yens contre 99,14 yens la veille, grimpant même vers 15H30 GMT jeudi à 100,14 yens, son plus haut niveau en deux mois. "Le bras de fer entre l'euro et le dollar se poursuit", dans un marché tirailé entre commentaires jugés prudents de Mme Yellen et indicateurs décevants en zone euro, commentait Alastair McCaig, analyste chez IG. Vers 17H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 83,79 pence pour un euro, comme face au dollar, à 1,6073 dollar pour une livre. La devise helvétique reculait face à l'euro, à 1,2327 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,9152 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,0926 yuans pour un dollar contre 6,0915 yuans la veille. L'once d'or a terminé à 1.286 dollars au fixing du soir, contre 1.272,50 dollars mercredi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole new-yorkais ont terminé en légère baisse jeudi, tiraillés entre de nouveaux signes de l'abondance de l'offre aux États-Unis et l'espoir de voir Janet Yellen maintenir la politique monétaire très accommodante de la Fed. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en décembre sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), a cédé 12 cents pour s'établir à 93,76 dollars. Entre la faiblesse traditionnelle de la demande en cette saison et surtout la hausse continue de la production de pétrole aux États-Unis, les stocks de brut ne cessent d'augmenter dans le pays depuis mi-septembre, pesant sur le cours du baril. A l'annonce d'une nouvelle progression des réserves la semaine dernière, deux fois plus forte qu'attendu, le prix du WTI est d'ailleurs descendu jusqu'à 92,51 dollars, son plus bas niveau en séance depuis début juin. Le département américain de l'Énergie a par ailleurs indiqué que les États-Unis avaient produit quelque 7,981 millions de barils par jour de brut la semaine dernière, un niveau record depuis janvier 1989.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT

LICENCIEMENT ET TÉMOIGNAGE DEVANT LA JUSTICE

La cour de cassation de la France vient de juger qu'en raison de l'atteinte qu'il porte à la liberté fondamentale de témoigner, garantie d'une bonne justice, le licenciement prononcé en raison du contenu d'une attestation délivrée par un salarié au bénéficiaire d'un autre est atteint de nullité, sauf en cas de mauvaise foi de son auteur. M. X. a été engagé le 15 septembre 2003 par l'Établissement Union mutualiste retraite en qualité d'animateur de réseaux. Il a été licencié pour faute grave le 29 septembre 2009 après mise à pied conservatoire, l'employeur lui reprochant d'avoir rédigé une attestation mensongère destinée à être produite dans le cadre d'un litige prud'homal concernant un autre salarié et d'avoir informé de cette démarche des collègues de travail. Le salarié

réclamait la nullité de son licenciement. Il a été débouté par la Cour d'Appel. Il s'est pourvu en cassation. Dans un arrêt très important du 29 octobre 2013 (n°12-22447 [1], la Cour de cassation a jugé, au visa des articles 6 et 10 de la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, que le licenciement du salarié devait être considéré comme nul et de nul effet. Elle indique qu'en raison de l'atteinte qu'il porte à la liberté fondamentale de témoigner, garantie d'une bonne justice, le licenciement prononcé en raison du contenu d'une attestation délivrée par un salarié au bénéfice d'un autre est atteint de nullité, sauf en cas de mauvaise foi de son auteur. Elle indique que pour dire qu'il n'y avait pas lieu d'annuler le licenciement et débouter le salarié de sa demande de réintégration, l'arrêt énonce qu'au regard de la lettre de licenciement, le salarié a été licencié pour avoir rédigé une fausse attestation et informé ses collègues de travail de son intention de témoigner en faveur d'un autre salarié, en donnant ainsi une publicité à son opposition envers sa direction, de sorte que le licenciement ne reposant pas sur une atteinte à sa liberté de témoigner, il n'y avait pas lieu de l'annuler. La Cour de cassation censure la Cour d'Appel et considère que le licenciement est nul et de nul effet. La conséquence est que : Le salarié a droit à sa réintégration ; Le salarié a droit au rappel de salaire entre son licenciement et la date de sa réintégration (soit plus de 4 années de salaires) ; Cela donne aux salariés une beaucoup plus grande liberté pour témoigner pour leurs camarades. Il faut saluer cette décision courageuse de la Cour de cassation.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de : **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut** ; **1440,86 brut**.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

JUILLET 2013 : - 0,1% sur un mois ; 0,8 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN juillet 2013:67 770 (+3,3% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI EN JUILLET 2013 : - 18,9% sur un an

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

DOSSIER PRÉPARÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES APPROCHENT

INTERFACE PRÉPARE LES CANDIDATS

PRENEZ CONTACT AVEC NOUS

POUR UNE FORMATION PERSONNALISÉE

TÉLÉPHONE : **0690 40 42 55**

LIRE

ET FAITES LIRE

LA NATION

LE JOURNAL DE LA

GUADELOUPE

ET DES GUADELOUPÉENS